Participants à l'élaboration

STE, UFT, BPN, SEn et SeCA

Cadre légal

Base légale fédérale ou cantonale inchangée depuis l'ancien plan directeur cantonal

Pratique administrative

Buts pour la politique cantonale inchangés

Nouveaux principes et nouvelles mesures de mise en œuvre

Etude cantonale à réaliser

Nouvelles conséquences pour l'aménagement local

Répartition des tâches inchangée

1. PROBLÉMATIQUE

L'essentiel de cette thématique est une reprise des buts et principes définis pour le cyclotourisme dans la planification cantonale du réseau cyclable.

Le réseau balisé de cyclotourisme (délassement, sport et loisirs) se distingue du réseau cyclable pendulaire par la quasi-absence de trafic pendulaire. Il utilise essentiellement le réseau routier secondaire (routes communales, chemins des améliorations foncières). Toutefois, le sportif peut choisir son itinéraire et emprunter des routes à fort trafic; il n'est cependant pas prévu des aménagements particuliers pour ce cas de figure.